

République Française  
Département  
Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécý  
séance du 20 mars 2023

Date de la convocation  
13/03/2023

Date d'affichage  
13/03/2023

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Réf : 2023\_10

A l'unanimité  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture de Bourges  
le 30/03/2023

Et publication ou notification  
du 30/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, MILLIET Thomas MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme Elodie BRAS), Mr LAUNAY Aurélien (a donné pouvoir à Mr Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Fanny

Tarifs de l'électricité

Pour compléter la délibération 2022\_0032 fixant les tarifs de location des salles communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par voix pour, voix contre et 0 abstention, décide :

- de fixer le tarif de facturation de l'électricité du Foyer Rural
  - à 0.10 ct/kwh du 01 avril au 30 octobre
  - à 0.20 ct/kwh du 01 novembre au 31 mars

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 30 mars 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

